

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

SEANCE DU 25 MARS 2019

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux seront invités à se prononcer sur l'adoption du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2019.

FINANCES

- 1 –ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**
- 2 – ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**
- 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**
- 4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX 2018**
- 5 - COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**
- 6 - COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX**
- 7 – COMPTE DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU**
- 8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**
- 9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DES GITES**
- 10 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE »**
- 11 - REPRISE D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES**
- 12 - CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET 2019**
- 13 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**
- 14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ANNEE 2019**
- 15 - VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**
- 16 - VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**
 - A. IFAP**
 - B. MIAJ**
 - C. FONDS EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON BLEU**
 - D. SCLV**
 - E. SIVAAD**
- 17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE GESTION DES GITES COMMUNAUX**
- 18 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DES DEPENSES RELATIVES AUX FRAIS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA COUDOULIERE – DOMAINE DE L'ERMITAGE**

19 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES DEPENSES RELATIVES AUX FRAIS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA COUDOULIERE – DOMAINE DE L'ERMITAGE

20 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL « LES PINS »

21 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL « LES PINS »

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION VIVONS ENSEMBLE

23 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION LES LUCIOLES

24 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION ALSH LEI MOUSSI

25 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION USSM FOOTBALL

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION USSM RUGBY

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFICIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION LA MANDREANE

28 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2018

29 - DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DU JUMELAGE SAINT MANDRIER SUR MER - PROCIDA

REGLEMENTATION GENERALE

30 – DENOMINATION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE ANNEXE

31 – DEMATERIALISATION DES DOSSIERS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MARCHES PUBLICS

32 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE/CCAS : EMISSION, FOURNITURE ET LIVRAISON DES TITRES-RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE SAINT MANDRIER SUR MER

33 - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA N°2019-01 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PÔLE SOCIAL DANS LES LOCAUX DE L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE

URBANISME

34 – AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE

35 – AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE